

## Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

\*19324298\*



Déposé 30-06-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0729574711

Nom:

(en entier) : D. K. Initiatives

(en abrégé):

Forme légale : Société en commandite

Adresse du siège : Boulevard Edmond Machtens 96 9

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

## CONSTITUTION D'UNE SOCIETE EN COMMANDITE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinqjuin

Les soussignés :

- Monsieur KHALI Djameleddine, domicilié au 96 Boulevard Edmond Machtens 1080 Molenbeek-Saint-Jean agissant en gualité de gérant et de commandité.
- Monsieur KHALI Farid, domicilié au 50 Rue Maurice Albert Raskin 1070 Anderlecht agissant en qualité d'associé commanditaire.

Déclarent former, conformément au code des sociétés sur les sociétés commerciales, commandite simple dont ils arrêtent les statuts comme suit :

Article 1.La société en commandite simple existe sous la dénomination «D.K. Initiatives»

Article 2.Le siège social est établi à : 96 Boulevard Edmond Machtens 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Article 3.La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

Le conseil, l'assistance et le conseil en stratégie globale et opérationnelle, l'assistance et le conseil en organisation, le formation, pour toutes entreprises, notamment celles issues de l'informatique, de l'internet, des télécommunications, de , et plus généralement des nouvelles technologies ainsi que pour toute autre forme d'entreprise de petite, moyenne et grande taille dans les secteurs industriel et de services, dans tous les domaines et en particulier financier, commercial, opérationnel, logistique, comptable, fiscal, marketing, et dans le domaine de la création de nouvelles activités ou d'entreprises ;

L'organisation de formation, de cours, de conférence, de séminaire et autre forme de service dans le domaine du soutien scolaire, de l'emploi, du management, du recrutement et dans toutes les formes de développement personnel et sportif ;

La consultance et/ou la prestation de services dans les domaines de la gestion, de l'administration, de la restructuration, du développement, de la reconversion et du management d'entreprises, dans le cadre d'une activité de développement et de commercialisation de logiciels de tous types et/ou de tous concepts de gestion et de management d'entreprises en général;

D'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises ;

L'achat, la vente en gros et/ou en détail, l'import, l'export de tout matérielet de service de télécommunication, d'informatique, de gestion, de bureautique de transport, de logistique ;

L'achat, la vente en gros et en détail, l'import, l'export de tous produits de l'artisanat en général, tapisseries, de livres, antiquités, article de brocante, objetsde décoration, de tous type de pièce d'art et d'exposition ; L'achat, la vente en gros et en détail, l'import, l'export de tous articles de parfumerie, de toilette, cosmétique, produitde beauté, maquillage ;

L'achat, la vente, l'import, l'export en gros et/ou en détails de pièce automobile neuves ou d'occasion et accessoires automobiles, atelier de carrosserie ;

L'achat, la vente, l'import et l'export en gros et/ou en détails de véhicules d'occasion ;

Le transport national et internationalde marchandise

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue similaire ou connexe ou qui sont simplement de nature à favoriser le développement de son activité, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Elle peut développer des produits ou service ainsi qu'à effectuer des opérations commerciale de nature à favoriser le développement de son activité.

La société pourra participer à la gestion d'autres sociétés ou entreprises, notamment en qualité de gérant, administrateur, directeur ou liquidateur.

La société peut se porter caution tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son fonds de commerce.

La société peut également accepter tout mandat d'administrateur auprès de sociétés tierces, assister et rendre tous services de nature administrative, commerciale et financière et tous autres services de nature administrative, commerciale et financière et tous autres services de nature similaire, propres à développer les activités de la société.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. Elle pourra prendre la direction et le contrôle des sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis. La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet social serait semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

La société peut exercer ses activités en tant qu'associé et/ou gérant d'une société civile professionnelle, multiprofessionnelle ou interprofessionnelle, ayant éventuellement adopté la forme juridique d'une société commerciale et dont l'objet social est semblable, similaire ou analogue au sien.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales et industrielles, financières, mobilières ou immobilières utiles pour la réalisation de l'objet social, y compris crédits et financements ou autres opérations avec Banques, Instituts de crédits et sociétés, en leur donnant les garanties opportunes. Elle peut prendre des participations et intérêts, directement ou indirectement, dans des sociétés qui développent des activités similaires, équivalentes ou connexes à sa propre activité, soit en Belgique, que dans les autres territoires, liquider ou céder des participations. La société peut être gérant d'autres sociétés et acheter des usufruits dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra également s'intéresser par voie de souscription, de participation, d'acquisition, de cession, d'apports ou de fusion ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises, belges ou étrangères, créées ou à créer, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser son activité dans le cadre de son objet. S'intéresser directement ou indirectement dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise. Elle peut prêter à toutes sociétés et/ou personnes physiques et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

La société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille à titre de résidence principale ou secondaire, en Belgique ou à l'étranger.

Article 4. La société est constituée pour une durée illimitée prenant cours ce jour.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant dans les formes et conditions prévues pour les modifications de statuts.

Article 5. Le capital social est de 400,00 € représenté par cent parts.

Article 6.Le capital social est représenté par cent parts nominatives de 4,00 € chacune. Monsieur KHALI Djameleddine 380,00 € (95% des parts) Monsieur KHALI Farid apporte 20,00 € (5% des parts)

Il seront versés au compte en banque dans le premier mois suivant la constitution Les bénéfices seront partagés dans la proportion des apports après prélèvement de 5% pour la réserve légale.

Article 7. Seul le commandité peut consentir à la cession des parts. Il a un droit de préemption sur les parts du commanditaire. Il y a obligation de sortie conjointe pour le commanditaire. Les parts sociales des associés sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales des associés peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société avec le consentement de tous les commandités.

Mod PDF 19.01

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Réservé au Moniteur belge



Article 8.La société continue malgré le décès du commanditaire.

Dans le cas du décès du commandité, la société continue avec ses héritiers ou les héritiers du défunt ne pourront apposer les scellésou procéder à inventaire judiciaire, ni n'entraver d'aucune manière la marche de la société et ne réclamer que la part revenant à leur auteur selon le dernier bilan.

Article 9.Le gérant pourra pourvoir à son remplacement temporaire ou définitif et délégué à une tierce personne éventuellement un mandat d'administration, de gestion, ou de disposition sous seing privé, avec le consentement de tous les commandités et de la majorité en nombre et en capital des commanditaires.

Article 10.L'assemblée générale se compose de tous les associés commandités et commanditaires. Elle se réunit au moins une fois par an, dans les six mois suivant la clôture des comptes, aux lieu, date et heure fixés par

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il a de parts.

Article 11.L'exercice social commence le premier juilletet finit le trente juinde chaque année. Le premier exercice social débutera ce jour et se terminera le trente juin 2020.

Fait en 3 exemplaires à Bruxelles. Noms des associés, parts, signatures:

Monsieur KHALI Djameleddine 95 parts, associé gérant commandité Monsieur KHALI Farid apporte 5 parts, associé commanditaire